

Plan de développement de Montréal



**Mémoire déposé par Patrick Asch
Biologiste spécialisé en la gestion de milieux urbains
Résident de LaSalle**

Introduction

Le présent mémoire vise à aborder une lacune majeure notée dans le plan de développement de Montréal. Cette lacune consiste en l'absence complète de toute considération face à l'obligation légale de Montréal de respecter le Plan Métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal (PMAD) approuvé par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) en 2011. Mon mémoire abordera tout particulièrement un aspect que Montréal doit intégrer à son prochain schéma d'aménagement de même que son plan d'urbanisme, soit l'obligation de créer une trame verte couvrant l'ensemble de son territoire.

Un bref aperçu de mon intérêt sur ce dossier

Biologiste spécialisé en gestion des ressources de la faune, j'ai longtemps été actif sur le territoire de Montréal. Mes interventions ont été multiples au cours de plus de 20 ans. Ils comprennent ma participation active au sein de divers organismes en environnement et développement durable dont Héritage Laurentien (fondateur, directeur ou président durant 19 ans), le Comité ZIP Ville-Marie (fondateur, président, 3 ans), Les amis de Meadowbrook (membre actif, représentant et conférencier, 8 ans), Protection des oiseaux du Québec (administrateur puis vice-président, 6 ans) le Mouvement Ceinture Verte (fondateur, 1 ans). J'ai de plus été éducateur et conférencier en développement durable de même que développeur de projets de gestion, naturalisation et mise en valeur de milieux naturels dégradés, coordonnant au fil des années divers projets dans la région de Montréal dont :

- La naturalisation de quelques 7,5 hectares de milieux urbains dégradés dont plus de 6 kilomètres de rives. Ceci comprend l'aménagement de ruisseaux, de marais, de prairies, d'arbustales de corridors verts et de bandes riveraines de même que la construction, l'entretien de plusieurs kilomètres de sentiers ou la fermeture de plus de sentiers informels dans des boisés urbains.
- La plantation de plus de 120 000 arbres, arbustes et vivaces indigènes
- L'élaboration de plans d'aménagements écologiques, de naturalisation et de gestion de +25 km de rives.
- Plus de 500 000 interventions de sensibilisation à la faune, la flore et les milieux naturels urbains.
- Des projets de collaborations atteignant 2000 bénévoles et 20 000 heures de bénévolat annuellement.

Fort de ces expertises et expériences, j'ai été nommé chef de délégation pour les suites au Sommet de Montréal de 2004 à 2006 au cours duquel j'ai collaboré activement à l'élaboration de la Politique des milieux naturels de Montréal et aux travaux d'inventaires de l'ensemble des rives de Montréal visant la création d'un éventuel réseau bleu de Montréal.

Mes intérêts étant cependant orientés avant tout vers le bien-être et le développement de ma communauté, j'ai de plus été actif au sein de plusieurs associations, forums et événements touchant les domaines du développement social, récréatif, touristique et économique, cumulant des milliers d'heures de bénévolat au-delà des mes dossiers de biologistes.

Plus récemment, j'ai toutefois quitté la plupart de ces fonctions afin de m'impliquer en politique municipale. Je présente donc mon mémoire de façon personnelle, sans lien ni avec les divers organismes que j'ai représenté, ni non plus avec le parti politique avec lequel je me suis plus récemment associé.

Évaluation du Plan de développement de Montréal

Un aspect majeur oublié... la trame verte

Malgré que le Plan de développement de Montréal couvre de nombreux sujets importants pour Montréal, j'ai choisi de me limiter à une lacune majeure reliée à mes expertises, soit l'absence de l'intégration d'un concept de trame verte dans sa vision de développement de Montréal. Cette lacune est d'autant plus flagrante car :

- la trame verte est devenue un des trois éléments centraux du PMAD pour la CMM;
- Montréal, après avoir voté à la CMM pour l'acceptation du PMAD, ce doit maintenant légalement d'intégrer ce plan d'aménagement et de développement (PMAD) à sa stratégie de développement de Montréal, et, subséquemment à son prochain schéma d'aménagement et son prochain plan d'urbanisme ;

- un tiers des mémoires du PMAD, dont plusieurs provenant d'intervenants de Montréal, ont adressé le besoin de mettre de l'avant un concept de trame ou ceinture verte, confirmant ainsi que la trame verte est une chose voulue des montréalais;
- que ce point a été exclu malgré avoir été reporté par plusieurs intervenants à maintes reprises, dont par moi-même alors que je représentais un organisme du milieu lors de la consultation d'intervenants du milieu tenue au centre des sciences de Montréal en juin 2011.

Je vous avoue que je trouve cette lacune majeure au plan de développement de Montréal extrêmement troublante. J'ai étudié depuis 2005 divers concepts de gestion et de mise en valeur des potentiels de milieux naturels de métropoles au travers le monde. Ces recherches ont visé une analyse des forces et faiblesse de divers concepts de protection et de mise en valeur de milieux naturels présents autour de la planète. Ces concepts comportent presque partout autour du monde une forme de ceinture verte ou de trame verte ou une combinaison des deux car ils constituent les meilleurs moyens de maximiser les bénéfices qu'apportent la présence d'un réseau d'espaces verts, non seulement pour la biodiversité mais aussi sur le plan économique, social, récréatif et touristique.

Les travaux que j'ai coordonnés depuis 2005 ont depuis servi d'inspiration à divers organismes majeurs qui font eux-mêmes aujourd'hui la promotion de ceintures et trames vertes dont, Conservation de la Nature Québec, Nature Action Québec et la fondation David Suzuki. De plus, plusieurs organismes de la CMM, dont un très grand nombre provenant de Montréal, se sont regroupés afin de rédiger et proposer une vision commune de ceinture verte et bleue pour le grand Montréal. Cette vision commune, présentée à la page suivante, avait à l'origine été rédigée par divers organismes dont les partenaires du parc écologique de l'archipel de Montréal, les CRE de Montréal et Laval, la Fondation David Suzuki, les amis de Meadowbrook et Héritage Laurentien. Elle est appuyée maintenant par des douzaines d'organismes qui ensemble représentent des centaines d'organismes additionnels et de nombreux résidents. Elle est représentative d'une multitude de préoccupations tant écologiques, que sociales, récréatives, touristiques et économiques. Cette vision commune de la ceinture verte, comprenant une trame verte, a été présentée en 2010 lors des consultations du PMAD. Elle résume bien les divers aspects que peuvent comporter la trame verte autour de Montréal. Je vous invite donc à la lire afin de mieux comprendre les potentiels du concept.

Des précisions additionnelles sur les concepts de trames vertes et ceinture verte

1. La différence entre une trame verte et une ceinture verte

Les termes trame et ceinture vertes sont tous deux utilisés dans le jargon municipal des métropoles du monde. En termes simples la ceinture réfère en particulier à un anneau de milieux naturels et espaces verts ceinturant une métropole tandis que le terme trame constitue un réseau de milieux naturels et espace verts sur le territoire qui, à la manière d'une toile d'araignées, rassemble tous ces milieux et les corridors verts les reliant pour former la trame. Souvent, la ceinture est simplement considérée comme une partie intégrante de la trame. C'est le cas pour la CMM au sein du PMAD. Ceci dit, d'autres considèrent le terme ceinture non pas comme un beigne vide mais comme un tout intégrant la trame qui se retrouve au centre, c'est le cas pour le regroupement d'organisme visant la création d'une ceinture verte sur le territoire de la CMM nommé Mouvement Ceinture verte. Ainsi les deux termes sont souvent interchangés selon des différences mineures de vision, ils n'en demeurent pas moins importants pour l'avenir de Montréal.

2. Montréal fait exception en ne misant pas sur sa trame verte

Les études que j'ai encadré sur les concepts de ceinture et trame verte ont permis de constater que, dans les faits, Montréal constitue l'exception étant donné qu'elle est une des seules métropoles en Amérique du Nord n'ayant pas mis de l'avant ni un concept de ceinture verte, ni un concept de trame verte couvrant l'ensemble de sa métropole.

Les raisons pour ceci sont multiples. Il est vrai que l'on inclue dans une trame verte l'accroissement de la biodiversité. Cependant les bénéfices touchent divers autres aspects. Les exemples de ceinture qui ont fonctionné au travers le monde sont plutôt caractérisés par deux éléments :

- Une intégration des préoccupations multiples dont, au minimum, les suivantes :
 - écologiques (biodiversité et protection de milieux naturels)
 - agricoles (protection et agrodiversité),
 - récréotouristiques (loisirs de plein air, agricoles, patrimoniaux, etc) et économiques
 - environnementales (réduction de la pollution, de la production de gaz à effet de serre et de l'effet d'îlot de chaleur, promotion de transport actif)
 - sociales (amélioration de la qualité de vie des résidents, justice environnementale, etc.)

- Une structure législative qui assure la protection des milieux naturels et agricoles étant donné qu'ils sont nécessaires afin de garantir les divers bénéfices économiques, récréotouristiques, etc.

La ceinture verte et bleue du Grand Montréal

Une vision commune à appuyer lors des consultations publiques de la Communauté Métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) doit inclure l'aménagement d'une ceinture verte et bleue comme composante intégrante et essentielle. Cette ceinture ne doit pas uniquement mettre en valeur les différents attraits récréotouristiques du territoire en les reliant par des circuits. Elle doit aussi contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine naturel exceptionnel, caractérisé par une diversité biologique supérieure à tout autre secteur du Québec, ainsi que de notre territoire agricole, source de près de 50% de la nourriture produite au Québec. Le PMAD doit fixer les conditions favorables à l'établissement d'une telle ceinture verte et bleue en identifiant clairement ses composantes et en assurant les ressources nécessaires à sa réalisation.

Cette ceinture verte et bleue pour le Grand Montréal c'est :

Un parc écologique de l'Archipel de Montréal tel que proposé par les plus de 80 partenaires du parc écologique de l'Archipel de Montréal incluant 15 municipalités et arrondissements

- Des milieux naturels à conserver, à protéger et à mettre en valeur, dont un minimum de 12 % pour 2015 et de 17% pour 2020 du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec incluant 15% de milieux réhabilités
- Une trame verte, urbaine et rurale, constituée de corridors naturels pour la biodiversité de même que de sentiers et pistes permettant à la communauté de découvrir la nature
- Un réseau bleu mettant en valeur le fleuve et les autres cours d'eaux situées dans la ceinture verte et bleue permettant de plus la pratique d'une diversité de loisirs d'eau

Un patrimoine agricole à découvrir, dynamiser et protéger

- Des terres agricoles protégées et dynamisées d'une manière durable tout en favorisant l'agrobiodiversité
- Un réseau mettant en valeur les attraits agricoles
- Un programme de promotion des produits locaux et des établissements qui en font l'utilisation

Des centaines d'attraits et d'événements culturels, récréatifs et naturels à explorer

- Un programme de promotion des attraits et événements
- Un réseau de paysages naturels et humanisés à contempler
- Un réseau de marchés et autres établissements vendant les produits locaux

Un réseau de transport actif accessible et diversifié

- Un des plus grands réseaux de pistes cyclables au monde
- Un réseau de sentiers reliant les divers attraits ainsi que les zones fortement urbanisées à la ceinture
- Une route bleue touchant tant le Saint-Laurent que les autres grandes rivières de la CMM

Investir dans un avenir durable

- Un projet rassembleur intégrant l'environnement, l'agriculture, le tourisme et la culture
- Une promotion d'une vie saine et active axée sur les loisirs extérieurs et le transport actif
- L'aménagement d'un milieu de vie de qualité moins pollué, plus esthétique et souffrant moins de l'effet d'îlot de chaleur
- La création d'emplois durables basés tant sur la promotion régionale de loisirs, attraits et services que sur un investissement local responsable
- La protection, la réhabilitation et la mise en valeur tant de milieux naturels que de terres agricoles
- Le respect de la capacité de support des écosystèmes et la considération de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes

C'est pour cette raison que la vision commune présentée à la page suivante touchent ces divers aspects. Sans intégrer tous ces aspects, une trame verte n'atteint jamais son plein potentiel. Par exemple, sans intégrer les potentiels récréatifs et touristiques, Montréal ne pourra jamais bénéficier des bénéfices à son image de marque et ultimement profiter d'une multitude de potentiels

économiques que je vais noter plus tard dans mon mémoire mais qui se chiffrent autour de la CMM à des milliards de dollars. C'est le cas par exemple pour la ceinture verte de Barcelone qui a de nombreuses difficultés d'acceptabilité sociale car elle fut développée uniquement pour des fins de protection de la biodiversité. En contrepartie, sans intégrer la biodiversité à la trame verte, il n'y aura pas d'intérêt pour protéger les espaces naturels ou autres espaces verts et bleus qui sont à la base de la trame verte. C'est le cas pour la ceinture verte de l'île de France qui perd 2000ha par année. Toronto, a en 2005 formé une ceinture verte qui intègre la majeure partie des aspects importants. Le projet fut un succès tel qu'ils ont agrandi encore plus leur ceinture en 2010. Montréal doit donc intégrer l'ensemble des axes proposés dans cette vision au sein d'un concept nommé trame verte : biodiversité, transport actif, attraits, etc.

3. Les bénéfices d'une trame verte

Il est important de comprendre pourquoi il est important de protéger des milieux naturels.

Montréal part de plus loin en matière de protection et mise en valeur de milieux naturels que la plupart des Métropoles de l'Amérique du Nord

Des circonstances géomorphologiques uniques ont fait en sorte que Montréal part de plus loin que plusieurs autres villes en matière de protection et mise en valeur de milieux naturels. Les diverses communautés qui forment aujourd'hui l'agglomération de Montréal se sont établies pour deux facteurs plus que tout autres. D'abord, les premiers colonisateurs ont utilisé les seules 'autoroutes' qui étaient disponibles à l'époque, soit les cours d'eau. Or, autour de Montréal, nos cours d'eau, soit la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, sont naturellement très peu profonds et parsemés de rapides. Ainsi, les colonisateurs n'avaient aucun autre choix que de s'établir en amont et en aval de ses rapides plutôt que de poursuivre leur chemin vers l'amont des cours d'eau. Cependant, s'établir dans ces secteurs n'était pas sans bénéfices étant donné le deuxième facteur : Le sol était d'une richesse supérieure à toute autre région du Québec lui conférant un potentiel agricole sans équivalent. Ceci a provoqué un étalement rapide des colonisateurs tant à Montréal que dans le restant de la CMM. Ceci explique pourquoi 57% de la CMM est maintenant du territoire agricole.

La combinaison de rivières peu profondes parsemées de rapides et de sols très riches est la principale cause derrière l'établissement de nos communautés. Cependant, ces mêmes facteurs expliquent du même fait tant pourquoi les milieux naturels qui s'y retrouvent possèdent une diversité biologique unique que pourquoi ces milieux naturels ont été terrassés presque à la grandeur de la région. De plus, en étant situé sur le Saint-Laurent, la première autoroute de l'Amérique du Nord, cette colonisation c'est fait avant les autres Métropoles de l'Amérique du Nord. Le résultat : la région de Montréal, fut récemment évalué comme étant une des métropoles avec le moins de milieux naturels protégés d'Amérique du Nord selon les standards de L'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN). En effet, notre taux de protection de milieux naturels étant d'environ 6% constitue bien moins que le standard pré 2010 de 12% et le standard actuel de 17%. Montréal devrait donc tenter de se rapprocher davantage de cet objectif.

Il faut donc reconnaître que le travail Montréal et des autres municipalités de la CMM est important. Il faut donc que Montréal fasse preuve d'un leadership et d'une volonté d'innover afin de progresser vers une nouvelle politique représentante des valeurs du 21^e siècle et se positionne en tant que ville principale de la CMM. Or si Montréal ne prends pas ce leadership, elle enverra un signal qu'il est acceptable pour toutes les autres villes de la CMM d'ignorer leurs obligations face au PMAD.

Malgré les difficultés, les bénéfices sont cependant extrêmement importants

Quand on parle de l'importance de milieux naturels, il est souvent nécessaire de faire face à de nombreux préjugés dus à un manque de connaissances quant à leur vraie importance de même qu'à une perception que la protection de milieux naturels est davantage la préoccupation d'extrémistes écolos-granos qu'à la population en général. On a beau croire que les milieux naturels nettoient notre air et qu'on y retrouve des belles plantes et des petits animaux, il n'en demeure pas moins que la perception de plusieurs est qu'un peu d'air propre, des fleurs et des petits animaux ne paieront pas de taxes, ni non plus permettront-ils à une ville de survivre et prospérer, ce qui après tout, est la priorité d'un politicien.

À cette fin, avant que vous preniez vos décisions sur le besoin d'exiger l'intégration de la trame verte au Plan de développement de Montréal, il est important que vous preniez un peu de temps pour évaluer les statistiques présentées dans l'encart à la page suivante. Ils démontrent la vraie valeur des milieux naturels (sources : le gouvernement Américain, le gouvernement du Québec et l'organisme Aventure Écotourisme Québec).

En constatant ces bénéfices, la Montréal a donc deux choix ; soit de ne pas investir significativement dans la protection et la mise en valeur de milieux naturels et ainsi voir des milliards dépensés majoritairement à l'extérieur de CMM soit de faire le plus d'effort possible afin que le maximum possible de ses dépenses soient effectuées localement.

Ces statistiques le démontrent bien ; la protection de milieux naturels a un impact non seulement sur la qualité de vie et la disponibilité de lieux de loisirs pour résidents mais aussi sur l'image de marque la valeur foncière de vos communautés. Ainsi chaque dollar investi pour la protection et la mise en valeur d'un milieu naturel est un investissement qui aura un impact économique par la suite.

Quelques bénéfices associés aux milieux naturels

Près de 2G\$ dépensés par les résidents de la CMM à effectuer des loisirs associés à la nature et au plein air.

- La plupart des québécois veulent effectuer des activités à caractère écotouristique à proximité de leurs domiciles. Pour cette raison, ces activités au Québec sont majoritairement effectuées près des milieux urbains. Cependant, si Montréal n'offre pas un réseau de sites pour effectuer ces loisirs, alors les sommes ne sont pas dépensées localement.

Générateurs d'emplois et d'investissement économique + on note une demande élevée au sein des plus jeunes (indiquant une croissance du marché) :

- Loisirs reliés à la nature au Québec :
 - 3,4 millions de québécois/année
 - 2,9 milliards \$ en investissement économique
 - 32 000 emplois
 - Déplacements d'intérêt fauniques : 27.9% des 25 à 34 ans

Un impact touristique énorme :

- Les déplacements d'intérêt fauniques aux Etats-Unis :
 - Un américain sur 5
 - 863 402 emplois
 - 85 milliards \$ en impacts économiques
- L'écotourisme au Québec :
 - 10% des dépenses touristiques
 - Le secteur touristique présentant le plus haut taux de croissance au Québec

Augmente la qualité de vie et la valeur immobilière des communautés :

- Les gens préfèrent vivre à proximité de milieux naturels (beauté, loisirs... un instinct primaire). Pour cette raison :
 - les quartiers proches de forêts ou de cours d'eau sont généralement plus prisés.
 - Les trames vertes (voir la Bruce trail, Ontario), forêts et lacs sont utilisées par les courtiers immobiliers comme des éléments de promotion.
 - Diverses études démontrent une augmentation de la valeur foncière par jusqu'à 32% en bordure de milieux naturels urbains

Afin d'améliorer l'image de marque de nos communautés :

- Les villes avec une trame de milieux naturels significative l'utilisent généralement afin de se promouvoir comme des communautés où...
 - une vision de développement durable est promue
 - il fait bon vivre
 - des entreprises peuvent être confiantes que leurs employés aimeront y vivre.

Afin d'améliorer la santé des communautés :

- plus de gens qui marchent, font du vélo, etc.
- plus de gens qui utilisent les corridors verts comme mode de transport alternatif
- Une qualité d'air améliorée par la présence des végétaux
- Un effet d'îlot de chaleur réduit par la présence de végétaux

La trame verte de la CMM doit intégrer les zones urbaines de Montréal

Si on veut que la trame verte proposée dans le PMAD atteigne son plein potentiel, il faut que les milieux urbains de Montréal soient reliés aux secteurs périurbains du reste de la CMM. Ceci a trois avantages importants :

- Les corridors créés en zone urbaine deviennent des axes de circulation au sein d'un réseau de transport actif, permettant aux usagers de les emprunter tant pour des fins récréatives que pour des fins de transport actif relié à la vie de tous les jours ou pour leur permettre de circuler vers les milieux périurbains et faire des loisirs sans avoir besoin d'une voiture.
- Les corridors créés en zone urbaine permettent la circulation de la biodiversité en reliant des milieux isolés (ex. deux parcs) et en permettant à la faune de circuler entre ces milieux.
- L'inclusion de milieux urbains et la création de corridors pour le transport actif permettent de palier à aux problèmes de justice environnementale que l'on note dans certains centres urbains. C'est le cas par exemple pour le South Bronx à New York où 50 millions ont été dépensés en 2010 afin de créer une trame verte redonnant aux résidents de ses secteurs ayant souffert de toutes les problématiques environnementales (ex. dépotoirs, autoroutes, voies ferroviaires, cours de triage, pollution, etc.) au moins le bénéfice d'avoir accès à des espaces verts et des rives. En somme, une ceinture efficace doit comprendre des trames vertes en zone urbaine. Afin de mieux comprendre la teneur de ces propos, nous vous invitons à considérer le concept de trame verte du sud-ouest de Montréal ayant été développé par Héritage Laurentien.

plus que presque tout autre site naturel au Québec. Le site est de plus un des plus populaires pour la pêche récréative, le site atteignant régulièrement 300 pêcheurs par jour. Il en résulte que le parc est un lieu essentiel pour l'alimentation de membres de la communauté à faible revenu, des dizaines de milliers de repas de poisson y étant obtenu à chaque année.

Pourtant, des grands secteurs n'y sont toujours pas aménagés. De plus, il n'y a toujours aucune infrastructure d'accueil. Il n'y a pas non plus d'endroit pour ranger les matériaux et équipements nécessaires à l'entretien de base du site. Aucun abreuvoir ou toilette n'est disponible tant qu'il y a risque de gel et les toilettes présentes sont trop éloignées des secteurs d'utilisation intenses pour rencontrer les besoins de base du site.

Autant les visiteurs sont impressionnés par les paysages exceptionnels et les aménagements déjà effectués dans le parc des Rapides, autant, ils se plaignent des infrastructures inadéquates. Ainsi, dans un contexte où la mise en valeur prend de l'importance au niveau des interventions découlant de la politique, il semble tout à fait à propos de proposer que la CMM porte une attention particulière sur la mise en valeur au niveau du parc des Rapides.

Protéger le terrain Meadowbrook

Sur l'ensemble du grand Sud-ouest de Montréal, le terrain Meadowbrook demeure le site le plus facile à naturaliser et transformer et parc de toute la région. Malgré que le propriétaire ait choisi de maintenir sa fonction de terrain de golf afin d'en tirer un revenu minimal le plus longtemps possible, le terrain possède diverses caractéristiques uniques sur le plan écologique et patrimonial. Sachant que les amis de Meadowbrook déposera un mémoire, j'ai préféré ne pas répéter tous les détails de l'importance du terrain Meadowbrook. Nous vous laissons donc un détail des principaux éléments à la fin du présent mémoire. Permettons-nous donc de mentionner très brièvement que nous retrouvons sur ce site :

- La présence de corridors de végétation représentative de forêts anciennes
- La présence de plaines inondables, d'un étang et d'un des derniers ruisseaux de Montréal
- Un potentiel archéologique de communautés amérindiennes datant de plus de 4000 ans alors que ce terrain était en bordure d'un grand lac s'étendant sur plus de 20km vers l'est et la présence de plantes typiquement associées à la présence d'anciennes populations amérindiennes.
- Un positionnement stratégique comme potentiel arrêt pour oiseaux en migration.
- La présence potentielle de couleuvres brunes une espèce susceptible d'être désignée menacée au Québec.

Ainsi ce site a des potentiels indéniables. De plus, notre expertise en naturalisation de milieux encore plus dégradés nous permet de dire que ce milieu pourrait s'apparenter à un milieu naturel en moins de 5 ans.

La protection et la mise en valeur du terrain Meadowbrook est plus qu'une question de protection d'espaces verts, c'est une question une question de protection de patrimoine historique et de justice environnementale pour les communautés avoisinantes qui compte parmi celles ayant le moins accès à des parcs à caractère naturel au Québec. Ce site doit absolument être transformé au complet en parc.

En conclusion

Le concept de trame verte a été complètement oublié dans le plan de développement de Montréal mas doit absolument y être intégré. Ceci doit se faire non seulement pour respecter les obligations légales de Montréal face à la CMM mais aussi afin de profiter des bénéfiques économiques, sociaux et récréatifs de la création d'une trame verte qui se chiffrent dans la région de Montréal par milliards de dollars. La trame verte, est un atout que Montréal ne peut toutefois pas se permettre d'oublier pour ce plan de développement. L'oublier entraînerait non seulement des pertes de biodiversité mais aussi des impacts économiques, récréatifs, touristiques et sociaux tellement importants que la plupart des autres métropoles de l'Amérique du Nord, voir du Monde. Cette trame verte doit cibler de plus la protection de sites uniques dont, par exemple, le parc des Rapides et le terrain Meadowbrook, sans quoi elle ne pourra jamais atteindre son plein potentiel.

Malheureusement, Montréal a choisi pour maintenant de ne pas inclure la trame verte dans son plan de développement. Montréal a choisi plutôt de se reposer sur ses acquis en matière au niveau des écoterritoires et, quand questionné sur cette lacune, se limite à mentionner son intérêt de créer un seul corridor vert reliant potentiellement le ruisseau Demontigny au Jardin Botanique, une mesure nettement suffisante. À cette fin, je vous invite donc, chers équipe de l'OCPM, à dire à Montréal de remplir ses obligations face à la CMM et d'inclure la trame verte dans son plan de développement de Montréal.